



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juin 2018
Français
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable,
organisé sous les auspices
du Conseil économique et social**
9-18 juillet 2018

Résumé de la sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement

Note du Secrétariat

Dans sa résolution [67/290](#), l'Assemblée générale a arrêté la structure et les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau tiendraient compte des travaux du Forum pour la coopération en matière de développement. En application de ladite résolution, le Secrétariat présente ci-après au Forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, un résumé de la sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, établi par la Présidente du Conseil. La réunion, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York les 21 et 22 mai 2018, a porté sur le thème « Le rôle stratégique de la coopération au service du développement dans la réalisation du Programme 2030 : édifier des sociétés résilientes et durables ». Elle a été l'occasion de communiquer quelques grands messages et des orientations concrètes à l'attention du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et des décideurs et praticiens.



I. Introduction

1. La sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, organisée sous les auspices du Conseil économique et social, s'est tenue au Siège de l'ONU à New York les 21 et 22 mai 2018. Plus de 300 représentants de haut niveau et responsables de gouvernements et d'autres parties prenantes s'y sont retrouvés pour passer en revue les tendances, les progrès et les questions nouvelles de la coopération internationale au service du développement. Les représentants de gouvernements de toutes les régions ont pu avoir des discussions pragmatiques avec des experts de renom, des parlementaires et des représentants d'organisations de la société civile, d'autorités locales, d'organisations philanthropiques, d'organisations internationales, de banques de développement ou du secteur privé.

2. La réunion avait un double objectif : a) évaluer les progrès accomplis en vue d'adapter la coopération en matière de développement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba issue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et b) définir les mesures à prendre pour que la coopération au service du développement contribue efficacement à l'édification de sociétés résilientes et durables.

3. Cette réunion a été l'occasion de communiquer un certain nombre de grands messages et d'orientations concrètes sur le rôle stratégique que la coopération au service du développement peut jouer dans la réalisation du Programme 2030, à l'attention du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, et des décideurs et praticiens. Les études et débats ayant trait au Forum pour la coopération en matière de développement serviront également au suivi de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et au repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement.

4. La réunion a fait fond sur un vaste processus préparatoire de deux ans consistant en travaux d'analyse, activités de communication et manifestations diverses, dont le colloque de haut niveau tenu en Argentine en 2017 et d'autres réunions spéciales, manifestations parallèles et ateliers, ainsi que l'enquête réalisée par le Forum pour la coopération en matière de développement afin de faire un état des lieux de la coopération internationale au service du développement et d'en évaluer l'efficacité.

5. Le rapport de 2018 du Secrétaire général intitulé « Tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement » (E/2018/55) a donné le cadre et le ton des discussions. Les pays de toutes les régions ont salué le fait que les questions les plus pertinentes avaient été traitées, dans ce rapport, d'une manière remarquablement équilibrée et constructive.

6. Les participants ont souligné le rôle que pouvait jouer la coopération au service du développement en aidant à renverser les tendances négatives liées aux inégalités, aux conflits, aux changements climatiques ou à la montée de l'extrémisme violent et du populisme. En dépit des progrès accomplis et de quelques tendances positives, un certain nombre de grandes questions liées à la coopération au service du développement restent à traiter. Un message est ressorti avec netteté de ce Forum : pour respecter les échéances et les attentes attachées au Programme 2030, il faudra que la coopération au service du développement se transforme de manière bien plus radicale et à un rythme beaucoup plus accéléré.

7. Pays et parties prenantes de toutes les régions ont réaffirmé avec force qu'un espace de dialogue sans équivalent comme le Forum pour la coopération en matière de développement était toujours nécessaire et proposé de nouvelles directions dans lesquelles il pourrait poursuivre ses travaux.

Messages clefs

i) Pour que l'on puisse respecter les échéances et les attentes attachées au Programme 2030, il faudra que la coopération au service du développement se transforme de manière bien plus radicale et à un rythme beaucoup plus accéléré. La situation exige à la fois des décideurs et praticiens – à tous les niveaux – audace et esprit fédérateur, hauteur de vue et rapidité d'action, pour progresser sur la base des théories, des données et des recherches les plus récentes provenant des quatre coins du monde.

ii) Davantage doit être fait pour que les programmes et les actions menés dans le cadre de la coopération en matière de développement servent bien à aider les plus défavorisés en premier. La lutte contre l'exclusion doit être intensifiée et l'accent mis, à tous les niveaux, sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et l'intégration des jeunes et des autres catégories marginalisées.

iii) Il ne suffit pas, pour apporter les changements dont ont besoin les pays les plus pauvres et les plus vulnérables et leur population, de rappeler et de réaffirmer que l'objectif est de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Il faut aussi le faire sans plus de retard. Des mesures spécifiques doivent donc être prises pour : a) tenir les engagements contractés en matière d'aide publique au développement ; b) veiller à ce que les pays les moins avancés (PMA) et les pays en situation particulière bénéficient d'une APD plus importante ; c) optimiser l'affectation et l'utilisation de l'APD.

iv) La coopération au service du développement doit tenir compte plus systématiquement des risques et des situations de conflit, tout en misant davantage sur la résilience, et s'articuler de façon plus organique avec l'action climatique. Toute stratégie reposant sur le cloisonnement et le court terme est vouée à l'échec.

v) Dans le cadre de la coopération en matière de développement, l'innovation doit être mise au service des moyens de mise en œuvre, lesquels doivent faire l'objet d'une plus grande attention, l'objectif étant de permettre une participation véritable des intéressés aux mécanismes de développement et aux autres initiatives visant à renforcer non seulement les capacités des institutions publiques mais également la confiance qu'elles inspirent.

vi) La coopération en matière de développement doit permettre de saisir la chance que représente la numérisation, notamment en matière de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités statistiques à l'échelon national, sans en méconnaître les risques ou creuser encore le fossé numérique.

vii) Il faut donner la priorité à la mise en place de politiques nationales de coopération au service du développement dans le cadre de la réforme du secteur public et de l'harmonisation des politiques avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il n'est plus à démontrer que les politiques nationales de coopération peuvent contribuer

à améliorer considérablement les résultats de la coopération en matière de développement et la qualité des partenariats, dans la durée.

viii) Les partenariats public-privé doivent reposer sur les principes d'inclusion et de transparence, sur les capacités existantes, sur la planification et les échanges, et partir du principe que l'efficacité et l'impact de leur action sont liés à son adaptation au contexte. Il faut accélérer d'urgence les travaux d'analyse et la concertation autour de méthodes de financement mixte qui soient en accord avec les priorités du pays et s'accompagnent de retombées en termes de développement durable sans revenir sur les acquis obtenus en matière de qualité et d'efficacité.

ix) La deuxième conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra à l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement doit réaffirmer les principes de la coopération Sud-Sud, en renforcer l'axe stratégique et mettre à profit le dynamisme et les innovations actuels pour lancer un plan d'action concret à l'intention de toutes les parties prenantes. Espace sans équivalent de mise en commun connaissances et de promotion de la concertation mondiale sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le Forum pour la coopération en matière de développement doit contribuer à cette action.

x) Il faut considérablement intensifier l'aide au renforcement des capacités des administrations publiques et des autres acteurs en matière de suivi et d'examen de la coopération au service du développement et l'adapter au contexte national, en procédant notamment à des examens réguliers qui serviront de point de départ pour les examens nationaux volontaires dans lesquels les pays présentent les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030.

xi) Il faut renforcer le Forum pour la coopération en matière de développement, cadre interrégional et multipartite d'apprentissage sur le suivi, l'examen et l'évaluation de l'impact de la coopération au service du développement, autant de dimensions fondamentales au regard de la dynamique qui préside à l'obtention et à l'amplification des résultats en matière de développement durable, dans l'intérêt d'une optimisation de leur impact.

Résumé des débats

8. *Une transformation plus radicale de la coopération au service du développement s'impose, à un rythme beaucoup plus accéléré, si l'on veut respecter les échéances et les attentes attachées au Programme 2030.* La coopération au service du développement peut permettre de renverser les tendances négatives liées aux inégalités, aux conflits, aux changements climatiques ou à la montée de l'extrémisme violent et du populisme, qui menacent des acquis obtenus de dure lutte en matière de développement et soulignent avec d'autant plus d'acuité les enjeux que recouvre la mobilisation du public en faveur du Programme 2030 et de sa réalisation. Si des progrès ont été accomplis afin d'adapter la coopération en matière de développement à l'ère des objectifs de développement durable, cette coopération continue d'évoluer. D'importantes questions doivent encore être examinées. Les acteurs peinent à apprendre avec toute la rapidité voulue comment procéder et obtenir des résultats dans un système de coopération au service du développement qui ne cesse de se

complexifier et de se diversifier. La situation exige à la fois des décideurs et praticiens – à tous les niveaux – audace et esprit fédérateur, hauteur de vue et rapidité d'action.

9. Le présent résumé porte sur six domaines d'action corrélés : a) le rôle stratégique de la coopération au service du développement dans la réalisation du Programme 2030, pour l'édification de sociétés résilientes et durables, sans laissés-pour-compte ; b) le renforcement de l'efficacité et de l'impact des partenariats et des dispositifs multipartites, y compris les méthodes de financement mixte ; c) l'amélioration des résultats au moyen de politiques nationales de coopération au service du développement ; d) la nécessité de combler les déficits de capacités et de favoriser le développement et le transfert de technologies dans les domaines stratégiques ; e) le recours à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire au service du développement durable ; f) le renforcement du suivi, de l'examen et de l'évaluation multidimensionnels de la coopération au service du développement.

II. Rôle stratégique de la coopération en matière de développement dans la réalisation du Programme 2030, pour l'édification de sociétés résilientes et durables, sans laissés-pour-compte

10. *Davantage doit être fait dans le cadre de la coopération au service du développement pour que les plus défavorisés soient bien les premiers à être aidés.* Un effort bien plus important s'impose, notamment en matière d'expérimentation, de mise en commun des connaissances et d'apprentissage mutuel, pour mettre institutions, politiques et actions en accord avec cet engagement fondamental du Programme 2030, en mettant l'accent sur des résultats qui soient véritablement porteurs de changement. La coopération en matière de développement doit se concentrer plus systématiquement sur les pays et les catégories de population qui ont le moins de ressources et de moyens. Si ce qu'il convient d'appeler la « quatrième révolution industrielle » s'accompagne d'importantes retombées, tous n'en bénéficieront pas sur un pied d'égalité.

11. *Dans le cadre de la coopération au service du développement, la lutte contre l'exclusion doit être intensifiée et l'accent mis, à tous les niveaux, sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et l'intégration des jeunes et des autres catégories marginalisées.* Il faut encourager le recours à des méthodes applicables à l'ensemble de l'administration, propres à donner une nouvelle impulsion au principe de l'action antisexiste à tous les niveaux et à l'intégration des jeunes, afin qu'elle soit plus efficace à toutes les étapes de l'élaboration des politiques, de la budgétisation et de la prestation de services.

12. *La coopération au service du développement doit tenir compte plus systématiquement des risques et des situations de conflit, tout en misant davantage sur la résilience, et s'articuler de façon plus organique avec l'action climatique, si l'on veut édifier des sociétés résilientes et durables.* Il s'agit d'intéresser, dans la politique et l'action suivie, sur les corrélations importantes qui existent entre conflits, instabilité et pauvreté, et d'adopter des stratégies véritablement intégrées pour atteindre les objectifs de développement durable. Il convient de soutenir davantage et de façon plus adaptée les pays dont les capacités sont limitées pour leur permettre de passer de la gestion des catastrophes à la gestion et à la réduction des risques et au renforcement de la résilience. Ce soutien doit faire fond sur les capacités nationales et les cadres de décision existants et mettre davantage l'accent sur le renforcement des institutions compétentes aux échelons national et infranational. Les gouvernements doivent prendre l'initiative de recenser les déficits de capacités qui

existent et déterminer le soutien dont ils ont besoin de la part des acteurs internationaux.

13. *Il faudrait améliorer encore la réactivité, la prévisibilité et l'accessibilité du financement de l'action climatique, en ce qui concerne en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.* À cause des changements climatiques, les gouvernements se voient toujours plus acculés à financer les mesures d'adaptation à ces changements et d'atténuation de leurs effets ainsi que de reconstruction après les catastrophes. La prédilection actuelle pour les instruments d'endettement, dans le cadre du financement de l'action climatique, est source de préoccupations, compte tenu de l'endettement déjà croissant que connaissent les pays en développement. Il convient également de redoubler d'efforts pour éviter une double comptabilisation et faire la distinction entre le montant de 100 milliards de dollars destiné au financement de l'action climatique, dans le cadre des Accords de Cancún, et les autres engagements contractés au titre de l'APD.

14. *Le classement des pays par catégories et les indicateurs calculés par habitant ou sous forme de moyennes ne devraient pas être la méthode privilégiée pour évaluer les besoins financiers et déterminer l'accès à l'APD.* À l'ère des objectifs de développement durable, ces indicateurs ne représentent pas une mesure suffisante des progrès accomplis, puisqu'ils ne tiennent pas compte de la persistance des inégalités et de la pauvreté multidimensionnelle. Le débat sur la sortie des pays à revenu intermédiaire de la catégorie des pays les moins avancés et l'appui à leur apporter est revenu à l'avant-plan dans ce contexte, compte tenu, en particulier, du nombre croissant de pays de cette catégorie qui atteignent le seuil de reclassement en fonction de leurs revenus.

15. *Le respect des engagements pris au titre de l'APD et le renforcement de son efficacité doivent être une priorité pour les partenaires de développement si l'on veut respecter les délais et les attentes énoncés dans le Programme 2030.* L'an dernier, six pays seulement ont atteint l'objectif fixé par l'ONU en consacrant à l'APD 0,7 % de leur revenu national brut. Le ratio APD/revenu national brut était de 0,31 % en 2017, contre 0,32 % en 2016, pour les membres du Comité d'aide au développement. L'aide publique au développement bilatérale octroyée aux pays les moins avancés reste bien en deçà du pourcentage de 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut que l'on s'était engagé à consacrer à l'APD à destination de ces pays. Le recours plus fréquent à l'aide liée et la perte de vitesse de l'aide programmable par pays (la part de l'aide sur laquelle les pays en développement ont leur mot à dire) menacent tout à la fois les progrès déjà accomplis pour faire coïncider l'assistance internationale avec les priorités des pays et la mesure dans laquelle ces derniers peuvent prendre les choses en main et diriger les opérations. La baisse du pourcentage de l'APD affecté aux dépenses sociales suscite également des inquiétudes, en particulier dans le cas des pays dotés de capacités limitées restés tributaires de l'APD pour le financement de leurs programmes sociaux.

16. *Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable doit prendre des mesures concrètes pour que les engagements pris en matière d'APD soient tenus, pour que les pays les moins avancés et les pays en situation particulière reçoivent davantage d'APD et pour que l'affectation et l'utilisation de l'APD soient plus efficaces.* Quoique limitée, au regard de l'ensemble des moyens de mise en œuvre, l'APD demeure d'une importance critique, en particulier pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, et comme accélérateur des autres moyens de mise en œuvre. Le Forum pour la coopération en matière de développement s'est d'ailleurs attiré des éloges pour l'éloquence avec laquelle il s'est employé à sensibiliser le public sur le rôle vital et sans équivalent que joue l'APD dans la réalisation du Programme 2030.

17. *La coopération en matière de développement devrait contribuer à mettre l'innovation au service des moyens de mise en œuvre afin de permettre une participation véritable des intéressés aux mécanismes de développement et aux autres initiatives visant à renforcer les capacités et la confiance dans les institutions publiques.* De plus en plus, les solutions de développement durable semblent être le fruit d'un travail de collaboration itératif sur le terrain. Parallèlement, les différents mouvements sociaux apparus aux quatre coins du globe montrent à quel point quelques individus peuvent devenir de puissants acteurs du changement en utilisant leur situation personnelle pour illustrer ce qui se passe dans le monde. La coopération au service du développement, dans le cadre du Programme 2030, doit viser à tirer parti de ces puissants courants, qui se dessinent en particulier au niveau local et chez les jeunes.

III. Renforcer l'efficacité et l'impact des partenariats et dispositifs multipartites en vue du développement durable, y compris le financement mixte

18. *Il faut savoir tirer parti des partenariats et dispositifs multipartites, moyens d'obtenir de meilleurs résultats plus durables en matière de développement et de faire progresser le principe d'inclusion.* Les organisations de la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé sont une source inépuisable de connaissances susceptibles de transformer la coopération au service du développement en moteur de changement beaucoup plus considérable. Les partenariats peuvent contribuer à mobiliser différents acteurs et moyens de mise en œuvre qui sont complémentaires. Ils peuvent concourir à la mise au point de solutions inclusives, intégrées et durables à des problèmes complexes (intersectoriels, transfrontaliers et intergénérationnels), en faisant œuvre collective et collaborative.

19. *Les partenariats public-privé devraient reposer sur les principes d'inclusion et de transparence, ainsi que sur les capacités nationales et locales, la planification et les échanges, et partir du principe que l'efficacité et l'impact de leur action sont liés à son adaptation au contexte.* Ils devraient appuyer le renforcement des capacités et faciliter la mise en commun des technologies et des idées, et pas seulement des ressources financières. Les attentes et les objectifs des différentes parties prenantes et des bénéficiaires doivent être transparents et compris dès le départ. Savoir trouver les bons partenaires – des « alliés » partageant les mêmes objectifs et désireux de faire progresser les choses ensemble – est un aspect tout à fait essentiel. Il n'existe pas de cadre susceptible de recouvrir toutes les formes de partenariat. Dans certains cas, l'élaboration de principes directeurs régissant le rôle des parties prenantes peut permettre de gérer différents objectifs et attentes, y compris leur évolution au fil du temps. Il convient de favoriser une « infrastructure immatérielle de dialogue », étayée par des conditions politiques favorables, pour permettre à toutes les parties prenantes, en particulier aux catégories marginalisées, de prendre une part active et constructive au processus.

20. *La participation du secteur privé est indispensable si l'on veut vraiment faire progresser considérablement les investissements financiers mais aussi l'innovation, les activités de renforcement des capacités et de développement et le transfert de technologies comme il le faut pour atteindre les objectifs de développement durable.* Il ne s'agit pas de passer à côté de la manne de 22 milliards de dollars d'actifs que représente la classe grandissante des investisseurs responsables qui prévoient dans leurs processus de décision, outre un retour financier, des retombées sociales et environnementales positives.

21. *Lorsque les gouvernements comptent sur le secteur privé pour la prestation des services publics de base, ils doivent s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de veiller à ce que ces services soient accessibles, abordables et adaptés.* L'investissement public demeurera essentiel, en particulier dans les zones où la prestation des biens collectifs n'est pas rentable.

22. *Dans les pays dont les capacités sont limitées, la coopération en matière de développement devrait aider les gouvernements à mettre en place des conditions propres à maximiser les retombées non financières, pour le développement, de projets de financement mixte.* Promouvoir les partenariats public-privé et les accords d'investissement en l'absence de cadre juridique et réglementaire solide et de normes transparentes de comptabilité publique n'est pas sans risque, en particulier pour les populations concernées.

23. *Face à la multiplication des projets de financement mixte, les partenaires de développement doivent prendre d'urgence des mesures pour prévenir tout détournement des financements à taux réduit au détriment des pays les moins avancés et autres pays en situation particulière ou du secteur social.* En 2017, les pays les moins avancés ont bénéficié de 2 % seulement du montant total de l'investissement direct étranger au niveau mondial. Le risque existe aussi que le recours accru à l'APD dans le cadre de projets de financement mixte n'amenuise encore la part de l'aide programmable par pays et de l'appui budgétaire et n'accroisse en même temps celle de l'aide liée.

24. *Il faut accélérer considérablement les travaux d'analyse et la concertation autour de méthodes de financement mixte qui soient en accord avec les priorités du pays et s'accompagnent de retombées en termes de développement durable sans revenir sur les acquis obtenus en matière de qualité et d'efficacité.* Lorsque les deniers publics servent à mobiliser des financements privés, il importe d'établir des paramètres clairs pour des questions comme les transferts de technologies, l'emploi ou la formation de revenu, les liens avec les circuits de production nationaux, ou encore les mesures antimonopoles. Il y a toujours d'importants déficits de données au sujet de l'impact que les méthodes de financement mixte ont sur le développement durable, y compris les incidences qu'elles ont en ce qui concerne les femmes et les catégories marginalisées et vulnérables. Il est également nécessaire de mieux comprendre comment répartir équitablement les risques et les avantages du financement mixte. Il s'agit notamment de monter les accords de financement mixte de façon à dédommager le prestataire public de garanties sur les pertes initiales au moyen d'une part du retour sur investissement si celui-ci est rentable.

25. *Lorsque l'APD sert à la mobilisation de fonds privés, les acteurs du développement doivent veiller au respect des principes de prise en main des programmes par les pays et des autres principes de coopération efficace au service du développement.* Les pays en développement doivent être associés aux décisions portant sur l'utilisation de l'APD dans le cadre de projets de financement mixte, si elle est indiquée, et sur ses modalités. Le cadre de résultats utilisé par l'entité assurant le financement du secteur privé doit être compatible avec les systèmes que le pays en développement a mis en place pour l'enregistrement et la gestion de ces financements. Associer les gouvernements et tenir des consultations publiques de qualité avec les parties prenantes et les bénéficiaires au niveau national à tous les stades des programmes et projets peut aider les pays à en assumer la prise en charge et la direction, tout en permettant de les harmoniser avec les besoins et priorités des pays, dans le respect du principe de transparence et de l'obligation de répondre des résultats obtenus.

IV. Obtenir de meilleurs résultats grâce aux politiques nationales de coopération au service du développement

26. *Les pays devraient utiliser le puissant outil que sont les politiques nationales de coopération au service du développement pour assurer une prise en main généralisée des activités par les pays et améliorer petit à petit la qualité des partenariats.* Ils peuvent y énoncer leur conception de la coopération au service du développement, leurs priorités, leurs engagements et les activités qui leur permettraient de susciter un appui en faveur des efforts entrepris à l'échelon national. D'après les résultats de l'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement, les pays réévaluent la portée et l'usage de leurs politiques nationales de coopération au service du développement afin qu'elles correspondent mieux à leurs priorités nationales. Ces ajustements ne se limitent pas à l'aide publique au développement, mais rendent compte de l'évolution de la situation des pays, tant sur le plan intérieur qu'international, compte tenu du Programme 2030 et de la diversification du paysage de la coopération au service du développement. Certains pays se servent également de ces politiques pour définir les priorités à suivre en matière de coopération au service du développement et d'institutionnalisation de leur coopération Sud-Sud, et déterminer les besoins connexes en matière de soutien.

27. *Les politiques nationales de coopération au service du développement devraient être mises en place dans le cadre d'une réforme plus générale du secteur public et d'un alignement avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.* Liées aux stratégies nationales de développement durable, elles favorisent le renforcement des institutions, l'utilisation des cadres de résultats nationaux et l'amélioration de la cohérence et de la coordination des politiques et des activités. Elles permettent de réduire les coûts de transaction et de faire face aux asymétries de pouvoir dans le cadre de la coopération au service du développement. Pour être plus efficaces, elles doivent faire apparaître les responsabilités respectives et les principes d'action spécifiques des partenaires extérieurs, des acteurs non étatiques et du gouvernement national. Elles doivent également être diffusées largement auprès du public et des autorités nationales et locales.

28. *Les parties prenantes et les bénéficiaires concernés au niveau national doivent tous participer à la formulation, à la mise en place et au suivi des progrès des politiques nationales de coopération au service du développement afin qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte.* Si des progrès ont été réalisés sur ce front, des partenaires gouvernementaux et multilatéraux externes y participant désormais, il est nécessaire de faire en sorte que la société civile, le secteur privé et les organisations philanthropiques, ainsi que les parlements, soient davantage et mieux associés à l'élaboration de ces politiques. Il faut en outre mettre davantage l'accent, toujours dans le cadre de ces politiques, sur l'égalité et l'inclusion des femmes, des pauvres et des autres groupes marginalisés.

29. *Il faudrait faire des évaluations périodiques et multipartites des progrès réalisés dans la mise en place des politiques nationales de coopération au service du développement, ou renforcer les évaluations existantes, afin d'améliorer la qualité et l'impact des partenariats.* Les résultats de ces évaluations devraient servir aux examens nationaux volontaires des progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030 dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'enquête réalisée par le Forum pour la coopération en matière de développement a permis de recenser précisément l'appui dont les différents acteurs ont besoin pour renforcer leurs capacités en matière de suivi et d'examen de la coopération internationale au service du développement. Ces constatations doivent être prises en compte dans la stratégie d'ensemble suivie par les organismes des Nations Unies qui

s'occupent du développement, l'objectif étant qu'ils consolident le concours apporté aux gouvernements nationaux pour ce qui est de mobiliser des moyens qui permettront de réaliser le Programme 2030.

V. Comblent les déficits de capacités et faciliter le développement et le transfert de technologies

30. *L'appui au renforcement des capacités devrait profiter aux pays qui ont le plus de chemin à faire pour atteindre les niveaux de revenus définis pour la réalisation des objectifs de développement durable ; une plus grande attention devrait être accordée au niveau infranational.* Cela suppose de faire porter les efforts non seulement sur la consolidation des systèmes d'imposition mais aussi sur celle de la capacité de l'État de créer un cadre propice aux investissements privés et de renforcer les marchés financiers national et régionaux. C'est dans ce contexte que les pays les moins avancés ont de nouveau appelé de leurs vœux la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un centre d'appui aux investissements internationaux pour les pays les moins avancés et souligné la nécessité d'optimiser les effets de synergie entre la mobilisation des ressources domestiques, les aides, le commerce, les apports de capitaux privés et l'allègement de la dette.

31. *La coopération en matière de développement devrait s'adapter aux initiatives lancées par les pays afin de mettre en œuvre des stratégies budgétaires et fiscales nationales plus intégrées.* Cela suppose de faire des efforts pour harmoniser les normes et les mécanismes utilisés par différents acteurs de la coopération au service du développement. Le recours à des mécanismes nationaux, comme les fonds d'affectation spéciale et d'autres plateformes institutionnalisées, peut déboucher sur davantage de cohérence et de cohésion entre les différents projets, et faire en sorte que ceux-ci s'inscrivent dans la durée et aient davantage d'impact grâce à une meilleure prise en charge et direction des projets par les pays. Les conseils et le renforcement des capacités concernant la mobilisation des ressources nationales ne doivent pas porter uniquement sur l'augmentation des recettes domestiques, mais également prendre en considération les questions d'équité.

32. *Le soutien sur le plan des investissements et des capacités doit être intensifié pour renforcer la capacité en matière de données et de statistiques et ainsi améliorer le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.* La réalisation du Programme 2030, assorti d'un engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte, nécessite que des données transparentes de grande qualité et suffisamment ventilées soient disponibles en temps utile aux niveaux mondial, régional, national et sous-national, et qu'il y ait une meilleure diffusion et une meilleure utilisation de ces données. L'appui en faveur de la modernisation et du renforcement des systèmes statistiques nationaux doit être guidé par des plans stratégiques nationaux alignés sur le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable. Cela implique d'aider les autorités et les organismes nationaux de statistiques à améliorer leurs compétences et les technologies qu'ils utilisent, en prêtant attention à la collecte et à l'intégration de données issues de différentes sources, notamment à l'intégration de l'information géospatiale aux statistiques et autres données, et à renforcer leur capacité de nouer des partenariats novateurs et multipartites. Les pôles d'excellence et autres plateformes dédiées aux échanges de connaissances au sein d'une région ou entre régions peuvent jouer un rôle essentiel à cet égard.

33. *Les données produites au niveau national devraient servir à orienter les mesures de développement durable et de coopération au service du développement.* Les autorités nationales de statistiques doivent être habilitées à jouer un rôle central dans

les systèmes statistiques et les responsables politiques doivent prendre acte de l'importance que les données revêtent pour la réalisation du Programme 2030. Pour exploiter complètement les nouvelles données comme les données traditionnelles, les statisticiens doivent s'associer avec les entreprises du secteur technologique, les fournisseurs de données mondiaux, les chercheurs et les milieux universitaires, le secteur privé, les fondations philanthropiques et la société civile. De nouvelles sources de données peuvent donner un éclairage essentiel qui viendrait compléter les perspectives traditionnelles, pour ce qui est d'améliorer la disponibilité, l'utilisation et la ventilation des données. De nouveaux modèles de fonctionnement et un système de gouvernance devraient être développés pour garantir la fiabilité et la qualité des données.

34. *Le deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données devrait servir de plateforme pour stimuler les investissements et les partenariats en faveur du renforcement des capacités statistiques nationales.* La Commission de statistique de l'ONU envisage de lancer une nouvelle initiative qui permettrait d'établir un cadre de financement en vue de la réalisation du Plan d'action mondial du Cap et mettrait l'accent sur une amélioration du financement de la production de données fortement ventilées relatives aux objectifs de développement durable, concernant, entre autres, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants.

35. *La coopération au service du développement devrait concourir à faire en sorte que les nouvelles technologies et l'accès à des données numériques apportent des changements transformatifs en matière d'inclusion financière et améliorent l'accès des pauvres aux services.* On peut notamment citer les plateformes de paiement mobile, l'accès en temps réel à des données portant sur les moyens de subsistance et la santé, ainsi que d'autres données permettant de mieux comprendre les besoins, possibilités et contraintes des personnes. Des systèmes appropriés de réglementation et de protection des consommateurs doivent être mis en place, avec notamment des codes de conduite pour la protection de la vie privée, afin que les nouvelles possibilités offertes par les données et la technologie servent et protègent les personnes pauvres et marginalisées.

36. *Dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour réaliser le Programme 2030, les pays les moins avancés devraient tirer pleinement parti des activités lancées par la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.* L'inauguration de la Banque de technologies marque une étape importante dans la coopération au service du développement. Les gouvernements et autres acteurs devraient apporter des contributions techniques et financières solides et soutenues afin d'assurer le bon fonctionnement de la Banque. Cependant, si la Banque devrait contribuer à réduire les fossés technologiques dans les pays les moins avancés, il n'en demeure pas moins que des déséquilibres existent en termes de capacité d'innovation, de connectivité et d'accès à la technologie, et qu'il faut toujours faire face à l'insuffisance des capacités et au manque d'infrastructures technologiques dans les pays en développement.

VI. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement durable

37. *La coopération Sud-Sud continue de se développer et reste caractérisée par la diversification et la résilience.* Elle permet de réduire les disparités en matière d'accès aux possibilités de développement et de répondre directement aux besoins locaux. Elle évolue rapidement, reflétant non seulement le champ d'application de la coopération au service du développement mais aussi la diversité de ses acteurs. Elle

repose sur les principes du volontariat et du partenariat, énoncés il y a 40 ans dans le Plan d'action de Buenos Aires, principes qui demeurent essentiels dans le cadre de la contribution qu'elle apporte au développement durable.

38. *Si l'importance que revêt la coopération Sud-Sud dans l'adaptation du Programme 2030 et des objectifs de développement arrêtés au niveau international aux situations locales est maintenant plus largement reconnue, elle ne doit pas être surestimée.* Le chemin parcouru à cet égard ne remplace pas la coopération Nord-Sud ni la réalisation de progrès rapides dans le règlement des questions systémiques. La coopération Sud-Sud est de plus en plus intégrée dans les stratégies nationales de développement durable, notamment grâce au soutien de certains pays membres du Comité d'aide au développement et du système des Nations Unies. Le Forum a été informé de différents modèles d'institutionnalisation de la coopération Sud-Sud au niveau national, allant des agences indépendantes de coopération au service du développement aux mécanismes de coordination entre entités gouvernementales.

39. *Il faut mieux faire connaître la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et analyser leur valeur ajoutée et leur impact sur le développement durable, afin de contribuer à la réalisation du Programme 2030.* Les participants au Forum ont invité les pays et les acteurs du monde du Sud à faire part de leurs expériences dans le domaine de la coopération au service du développement et des enseignements qu'ils en avaient tirés, et le monde du Nord à prendre davantage en considération l'expérience et le savoir-faire du monde du Sud et à en tirer des enseignements. Ces efforts doivent être soutenus à tous les niveaux, y compris par l'entremise du Forum pour la coopération en matière de développement, qui est une plateforme unique et fiable pour partager les expériences de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

40. *L'accent mis, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, sur la coopération non financière et la notion plus large de partenariat doit continuer à influencer l'évolution de la coopération au service du développement et le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba.* La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire vont au-delà de la coopération financière, puisqu'elles reposent sur des approches diverses ainsi que sur des perspectives et dynamiques différentes selon les régions. Le fait de mettre l'accent sur différents moyens de mise en œuvre, tels que le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, l'action commune visant à faire évoluer les politiques publiques et les approches multipartites, permet d'apporter une certaine souplesse, d'élargir l'envergure et la portée des contributions et d'envisager les répercussions à long terme. Les technologies industrielles et les services financiers méritent également de bénéficier d'une plus grande attention dans le cadre des prochains travaux du Forum et de la préparation de la deuxième conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

41. *Le cadre conceptuel de la coopération triangulaire doit être revu à la lumière de ces nouvelles réalités et des moyens doivent être mis au point pour résorber les goulets d'étranglement qui nuisent à son efficacité.* Les initiatives de coopération triangulaire intègrent les principes de la coopération Sud-Sud à la conception des projets ou des programmes ; parallèlement, un accent particulier est mis sur l'apprentissage croisé, la transmission du savoir, la mise en commun des expériences et le renforcement des capacités. Certains utilisent le terme « trilatéral » afin de mieux rendre compte de l'horizontalité de ces partenariats. Les initiatives triangulaires ou trilatérales contribuent directement à la collaboration interrégionale et au renforcement institutionnel dans l'espace Sud-Sud.

42. *Les banques multilatérales de développement peuvent et doivent jouer un rôle plus important dans cet espace, en particulier en apportant un appui aux réseaux d'échange de connaissances et de gestion du savoir en matière de développement*

durable. Elles peuvent également appuyer le renforcement du rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qui pourraient canaliser la diffusion de bonnes pratiques et faciliter le développement, le transfert et l'adaptation de solutions abordables dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

43. *Les expériences régionales et nationales de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire doivent être davantage codifiées, systématisées et intégrées dans les plans nationaux de développement et les politiques nationales de coopération au service du développement*. Il ressort des débats qu'il existe des domaines de spécialisation différents selon les régions : institutions et intégration régionale en Afrique ; intégration économique dans la région Asie-Pacifique ; transfert de politiques sociales et dispositifs de responsabilisation pour les partenariats en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les participants se sont entendus sur la nécessité de faire des évaluations régulières dans le domaine de la coopération Sud-Sud, mais les pays en développement ont rejeté l'idée d'une méthode commune d'évaluation, considérant que ce n'était ni faisable ni souhaitable. On voit se dessiner différentes approches régionales de systématisation et d'institutionnalisation, notamment pour le suivi de la coopération Sud-Sud, lesquelles pourraient contribuer à en élargir l'envergure et l'impact. Le Programme ibéro-américain de renforcement de la coopération Sud-Sud a été cité comme exemple pour son recueil de pratiques exemplaires, lequel existe depuis longtemps ; il a aidé à formuler des observations axées sur les résultats et servi de point de départ pour le développement de directives stratégiques, techniques et méthodologiques.

44. *La deuxième conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud devrait réaffirmer les principes de la coopération Sud-Sud, en renforcer l'orientation stratégique axée sur la promotion de l'autonomie, la résilience et les changements structurels et refléter le dynamisme et les innovations actuels, l'objectif étant de mettre un point un plan d'action à l'intention de toutes les parties prenantes*. Il faut tirer parti de la conférence et de son processus préparatoire pour favoriser une coopération élargie, qui soit prise en main par les pays et qui soit inclusive, structurée, efficace et conforme au Programme 2030 et aux autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. La concertation devra se poursuivre sur les moyens de tirer parti des avantages comparatifs des différents acteurs de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ou trilatérale et d'élaborer des cadres politiques et législatifs qui leur soient applicables aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris pour le financement mixte et la participation du secteur privé. Pour que les travaux soient inclusifs, transparents, responsables, constructifs et porteurs de changement, il faut y associer les parlementaires, les autorités locales, les femmes, la société civile, les jeunes et d'autres parties.

VII. Renforcer le suivi, le contrôle et l'évaluation multidimensionnels de la coopération au service du développement

45. *Une approche uniforme du suivi et de l'évaluation n'est ni souhaitable ni pratique, étant donné la diversité des approches et des méthodes de coopération au service du développement, ainsi que la diversité des partenaires et des parties prenantes*. Si les origines ou les principes de la coopération au service du développement peuvent varier, l'objectif fondamental concernant le Programme 2030 reste le même et est universellement partagé : il s'agit d'atteindre des résultats en matière de développement durable sans faire de laissés-pour-compte.

46. *Les mécanismes de suivi et d'examen doivent évoluer pour tenir compte de la nature complexe et multidimensionnelle de la coopération au service du*

développement à l'ère des objectifs de développement durable. La portée des principes de responsabilité mutuelle et de transparence doit être étendue afin de rendre compte de la multiplicité des acteurs du développement et d'inclure non seulement les gouvernements des pays en développement et les partenaires internationaux de la coopération au service du développement, mais aussi l'ensemble des acteurs, parties prenantes et bénéficiaires.

47. *Il faut favoriser l'utilisation de cadres de résultats et de systèmes d'information sur la coopération au service du développement qui soient intégrés et contrôlés par les pays.* Ces dernières années, des progrès ont été faits pour renforcer le suivi et l'évaluation de la coopération au service du développement. De plus en plus de cadres de résultats et de systèmes d'information intégrés et contrôlés par les pays, servant à évaluer la qualité et l'impact de la coopération au service du développement, sont mis en place au niveau national ; viennent s'y greffer une multitude de cadres et de plateformes au niveau régional et d'évaluations au niveau mondial. Il faut faire davantage pour limiter le recours à des systèmes parallèles.

48. *Il est nécessaire d'investir dans des données, un suivi et une évaluation de qualité pour passer du suivi des apports à l'obtention de résultats en matière de développement.* L'amélioration de la qualité de la conception des programmes ou des projets et la mise en place de références et d'indicateurs sont essentielles pour renforcer l'efficacité des efforts de coopération au service du développement et l'impact qu'ils ont sur le développement durable. Des difficultés subsistent quant au suivi et à l'examen des progrès accomplis en matière de coopération non financière.

49. *L'appui au renforcement des capacités, qui est apporté aux gouvernements et autres acteurs pour le suivi et l'évaluation de la coopération au service du développement, doit être nettement renforcé et adapté aux contextes nationaux.* L'intensification des échanges interrégionaux de connaissances et de l'apprentissage mutuel bénéficierait également aux efforts dans ce domaine. Des mesures concrètes doivent être prises pour renforcer le rôle joué par les parlements en matière de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la coopération au service du développement au-delà de la simple approbation des budgets, notamment en dotant les parlementaires de moyens institutionnels, financiers et techniques qui leur permettraient de mener des activités de contrôle.

50. *Il faudrait encourager les mécanismes et cadres régionaux de coopération au service du développement, l'objectif étant de soutenir les mécanismes de suivi et d'évaluation et de favoriser les échanges et l'apprentissage mutuel.* Par exemple, dans le contexte du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États membres de l'Union africaine, avec le soutien du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'ONU, élargissent la portée de leur mécanisme d'évaluation par les pairs au moyen d'activités et de programmes conjoints afin de couvrir à la fois l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

51. *Les partenaires du monde du Sud devraient mettre au point des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire à différents niveaux et améliorer la collecte de données, les méthodes utilisées et la production de statistiques.* S'ils ont commencé à évaluer leurs propres pratiques, ils doivent encore faire des efforts au niveau de la transparence et de l'application du principe de responsabilité. Les pays en développement devraient définir eux-mêmes les paramètres d'évaluation de la coopération Sud-Sud.

52. *La base de données factuelles sur la participation du secteur privé à la coopération en faveur du développement doit être renforcée afin de favoriser*

l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux aligner la collaboration entre le public et le privé sur le programme de développement durable. Il faut associer le secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et à l'évaluation de leurs résultats, car il peut apporter un savoir précieux à l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation qui reposent sur les données et qui soient transparents et axés sur les résultats.

53. Le Forum pour la coopération en matière de développement devrait être consolidé pour devenir une plateforme d'apprentissage interrégional et multipartite sur le suivi, l'évaluation et l'étude de l'impact de la coopération au service du développement, éléments fondamentaux pour obtenir et diffuser à grande échelle des résultats en matière de développement durable et en optimiser l'impact. La mise en commun des connaissances, l'apprentissage mutuel et la transparence sont essentiels pour favoriser les actions de sensibilisation, recenser les problèmes émergents et faciliter les échanges d'outils et d'approches en matière de suivi et d'évaluation et faire naître des communautés de pratiques.
